Délibération nº 1

Affiché au GRAND CAHORS le :

1 9 DEC. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-01 12 12 17-DE Regu le 15/12/2017

Séance du 12 décembre 2017 à 20 heures 30 Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Aujourd'hui, 12 décembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Etaient présents :

54 titulaires dont 5 possédant une procuration

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,

4 suppléants

- TITULAIRES :

ARCAMBAL

BELLEFONT-LA RAUZE

M. ANNES Jean-Pierre,

BOISSIERES

BOUZIES

CABRERETS

CALAMANE

CRAYSSAC

FONTANES

GIGOUZAC

LE MONTAT

LES JUNIES

MECHMONT

NUZEJOULS

ST MEDARD

ST DENIS CATUS

TOUR DE FAURE

ST PIERRE LAFEUILLE

TRESPOUX-RASSIELS

PRADINES

MERCUES MONTGESTY

LHERM

MAXOU

FRANCOULES

LAMAGDELAINE

LABASTIDE MARNHAC

DOUELLE

ESPERE

CATUS CIEURAC

CAHORS

M. PARNAUDEAU Willy

M. RAFFY Gilles,

M. SEGOND Dominique,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LASFARGUES Geneviève, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY

Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme

RIVIERE Brigitte,

M. DUJOL Jean-Paul,

M. TAILLARDAS Claude,

M. PEYRUS Guy,

M. FOURNIER Christian,

M. TREIL Jean,

M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,

Mme VALETTE Roselyne,

M. GUILLEMOT Jean-Luc,

M. MOLINIE Romuald,

M. JARRY Daniel.

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre

M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

Mme SIMON-PICQUET Agnès

M. REIX Jean-Albert,

M. VIVIER Jean-Luc,

M. PRADDAUDE Jean-Paul,

M. DIZENGREMEL Ludovic, M. GALTHIE Jean-Noël,

Mme DESSERTAINE Brigitte,

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

Mme HILT Martine,

M. FIGEAC Philippe.

M. FERNANDEZ Pierre.

M. GILBERT Joël,

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

- SUPPLEANTS:

FONTANES

LHERM

MONTGESTY

TOUR DE FAURE

M. PLANAVERGNE Jean-François,

Mme SALANIE Jacqueline,

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

21 titulaires

www.grandcahors.fr 5 89 20 65 05 - FAX 20 89 00 65 05 -H H - 46000 CAHORS WILSON RUE

CAILLAC CATUS CRAYSSAC DOUELLE

M. JOUCLAS Guy, Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DEZENGREMEL

Ludovic),

M. TILLOU José,

M. VAZ Victor,

LABASTIDE DU VERT LABASTIDE MARNHAC M. CANCEIL Philippe, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS

M. CHATAIN Thierry, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard,

M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES

MAXOU

MECHMONT

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,

NUZEJOULS PONTCIRQ ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST MEDARD ST PIERRE LAFEUILLE

M. RAFFY Bernard, M. CICUTO Daniel, M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Juridique

Objet : Avis sur les dérogations au repos dominical accordées par M. le Maire de Cahors au titre de l'année 2018

A été adopté à l'unanimité

1 9 DEC. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-01_12_12_17-DE Regu le 15/12/2017

Délibération n° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2017 Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Michel ALOUIER

AMARIE

Service: Juridique

Objet : Avis sur les dérogations au repos dominical accordées par M. le Maire de Cahors au titre de l'année 2018

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 dite « loi Macron » a modifié certaines dispositions du Code du travail élargissant les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche en donnant la faculté aux Maires d'autoriser l'ouverture 12 dimanches par an à compter de 2016 au lieu de 5 auparavant.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable auprès :

- du Conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Vous aviez déjà été sollicités par la Ville de Cahors lors du Conseil communautaire du 30 janvier 2016 afin de vous prononcer sur les dates retenues pour l'année 2017. Aussi, par courrier du 4 octobre 2017, la Ville a sollicité l'avis du Grand Cahors car cette année encore le nombre de dimanches pour le secteur hors automobile excède le nombre de 5 pour l'année 2018.

En effet, il a été retenu 8 ouvertures dominicales pour les commerces de détail hors automobile et 5 ouvertures dominicales pour le secteur automobile comme en 2017 en se fondant sur les demandes de suppression du repos dominical des années précédentes.

Ces propositions ont été soumises à l'avis du Conseil municipal de Cahors qui les a approuvées lors de sa séance du 7 novembre 2017.

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé pour l'année 2018 le calendrier suivant :

- 14 et 21 janvier 2018 (Soldes d'hiver),
- 1er et 8 juillet 2018 (Soldes d'été),
- 9 septembre 2018 (Premier dimanche qui suit la rentrée des classes),

AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-01_12_12_17-DE

Regu le 15/12/2017

- 16, 23 et 30 décembre 2018 (Fêtes de fin d'année).

Pour le secteur automobile, les dimanches proposés correspondent à ceux demandés par le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) :

- 21 janvier 2018,
- 18 mars 2018,
- 17 juin 2018,
- 16 septembre 2018,
- 14 octobre 2018.

Le nombre de dimanches dépassant la limite de 5 pour les commerces de détail hors automobile, il convient de soumettre les dimanches supplémentaires (16, 23 et 30 décembre) à l'avis de notre assemblée conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du travail.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De donner un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail autre que l'automobile les dimanches 16, 23 et 30 décembre 2018 pour les fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE